**COMMUNE DE MONTONVILLERS – 80260**

Région de Picardie – Département de la Somme – Arrondissement d’Amiens – Canton de Amiens 2

**Conseil Municipal du 28 septembre 2021**

**L’an deux mil vingt et un, le 28 septembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent CRAMPON, Maire, en suite de **convocation en date du 24 septembre 2021,** un exemplaire a été porté au tableau d’affichage le jour même.

**Etaient présents, 5 conseillers sur 7**

**Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART**

**Mesdames Jacqueline PURSON, Florence DE VAINS, Cécile CHOQUET**

Formant la majorité des membres en exercice

**Etait absent : Nicolas de Witasse Thezy – Aline FALAMPIN**

**A été élu secrétaire de séance : Dominique ROHART.**

**La séance est ouverte, Monsieur le Président expose les problèmes suivants :**

**1 – Restauration des Statues de l’Eglise**

Monsieur le Maire indique que 3 entreprises ont répondu au cahier des charges pour la restauration des statues :

**Saint Antoine en pierre :**

* L’entreprise GIORDANI pour un devis de 11 448.00 € H.T.
* L’entreprise BAZIREAU pour un devis de 11 523.00 € H.T.
* L’entreprise BRIERE pour un devis de 19 395.00 € H.T.

**Saint Antoine en bois :**

* L’entreprise GIORDANI pour un devis de 4 918.00 € H.T.
* L’entreprise TROVISI pour un devis de 9 236.00 € H.T.
* L’entreprise « Ateliers RD » pour un devis de 5 670.00 € H.T.

A ces devis, il convient d’ajouter le devis de l’entreprise LOPATA pour la restauration des niches de 1 350.00 € H.T

Après s’être fait présenter les devis et étudier les diverses propositions, le CM opte pour le devis de l’entreprise GIORDANI pour la restauration des deux statues et l’entreprise LOPATA pour la restauration des niches :

**Financement :**

Montant H.T. des travaux : 11 448 + 4 918 + 1 350 = 17 716.00 €

* Subvention DRAC (50%) : 8 858.00 €
* Subvention du Département dans le cadre du soutien à la restauration et valorisation du patrimoine rural protégé (20%) : 3 543.00 €
* Autofinancement communal : 5 315.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote de 5 voix « pour », 0 « contre » et 0 abstentions,

1. Accepte les devis des Entreprises GIORDANI et LOPATA
2. Donne son accord sur le plan de financement
3. Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

**2 – Travaux dans l’Eglise**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu’il est urgent d’effectuer des travaux de rénovation dans les deux transepts de l’église.

Le coût serait d’environ 18 600 euros.

Mr le Maire va se renseigner pour obtenir des subventions pour financer les travaux

Après en avoir délibéré et par un vote de 5 voix « pour » , 0 « contre » et o abstentions , le conseil municipal donne son accord pour effectuer ces travaux et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les demandes de subventions et signer tous documents nécessaires.

**3 – Adhésion de Salouël à la FDE**

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d’Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l’adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l’adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

**4 – Aménagement des entrées de propriétés**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit effectuer le pavage des entrées du nouveau lotissement comme cela est prévu dans les accords pris avec la famille « Houvin »

Les devis de l’entreprise COLAS doivent parvenir à la commune et les travaux se feront soit fin novembre 2020 ou début 2021.

Le Maire souhaite profiter de ces travaux pour faire le fil d’eau entre le 4 et le 6, rue Villers. Il propose qu’il soit fait en pavé pour rester dans le cadre de l’aménagement du village. De plus, il propose que le pavage de l’entrée du n° 6 soit pavé. La partie sur le domaine public sera à la charge de la commune et la partie privée à la charge du propriétaire.

Si le propriétaire du n°6 refuse de prendre en charge la partie privée, la commune renoncera à faire paver la partie du domaine public.

De plus, le maire informe le conseil qu’il attend différents devis pour modifier l’éclairage public actuel par un éclairage par LED.

Le Conseil municipal accepte à l’unanimité ces propositions.

**5 – Vitesse dans le village**

Mr le Maire constate que la vitesse dans le village est parfois excessive.

La vitesse est limitée par arrêté à 40 km/h. Malgré cette limitation, force est de constater qu’un certain nombre d’automobilistes ne respecte pas cette limitation.

Le Maire propose l’étude de la pose de chicanes aux entrées du village afin de limiter la vitesse.

Le Conseil Municipal accepte que cette étude soit faite.

**5 – Questions diverses**

Aucune question diverse

**L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30**